

Le carnet de Jeanlouis Cornuz

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1976)**

Heft 372

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Tu ne pollueras point

Exceptionnellement, débordons du cadre des « kiosques alémaniques » pour nous plonger dans une publication qui fait la loi dans la Suisse entière, la très respectable et indispensable « Feuille fédérale ». Le numéro 29 contient précisément des indications qui pourraient verser du baume dans le cœur de vacanciers revenus de quelque séjour sur des plages dorées, fiers à juste titre d'un bronzage parfait, mais honteusement marqués par des résidus de pétrole faisant désormais partie intégrante des littoraux, même parmi les mieux fréquentés.

Les vacanciers trouveront donc à n'en pas douter matière à réconfort dans le « Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant la modification de la loi sur la navigation maritime, l'approbation de la convention sur le jaugeage des navires et la modification de la convention pour la prévention de la pollution des eaux de la mer par les hydrocarbures » : les modifications et précisions apportées à la dernière convention citée les persuaderont que rien ne saurait dorénavant échapper aux experts en matière de pollution maritime par les hydrocarbures.

Savoir de quoi l'on parle

Témoin les définitions du premier paragraphe qui cernent les expressions en usage dans la dite convention :

— « rejet » : lorsqu'il s'agit d'hydrocarbures ou d'un mélange d'hydrocarbures, tout déversement ou fuite, quelle qu'en soit la cause » ;

— « huile diesel lourde » : l'huile diesel dont la distillation à une température n'excédant pas 340 degrés C lorsque soumise à l'épreuve de la méthode standard ASTM, D.86/59, réduit le volume de 50 pour cent au plus » ;

— « taux instantané de rejet d'hydrocarbures » : le taux de rejet des hydrocarbures en litres par

heure à tout instant divisé par la vitesse du navire en nœuds au même instant » ;

— « hydrocarbure » : le pétrole brut, le fuel-oil, l'huile diesel lourde et l'huile de graissage; en anglais, l'adjectif « oily » sera interprété en conséquence » ;

— « mélange d'hydrocarbures » : tout mélange contenant des hydrocarbures » ;

— « navires » : tous bâtiments de mer, quels qu'ils soient, y compris les engins flottants effectuant une navigation maritime soit par leurs propres moyens, soit à la remorque d'un autre navire; et « navires-citernes » : tous navires dans lesquels la plus grande partie de l'espace réservé à la cargaison est construite ou adaptée en vue du transport de liquides en vrac, et qui au moment considéré ne transportent pas d'autre cargaison que les hydrocarbures dans cette partie de l'espace réservé à la cargaison ».

Le filet de la procédure

Voilà pour les « définitions » ! La procédure, elle non plus, ne laisse pas de place à l'improvisation... Qu'on en juge plutôt par cet extrait de l'article X : (...) « Dès réception de l'exposé des faits, le second gouvernement examinera l'affaire et pourra demander au premier de lui fournir sur la contravention alléguée des éléments de fait plus complets ou plus valables. Si le gouvernement du territoire dont relève le navire estime que la preuve est suffisante pour permettre, conformément à sa législation, des poursuites du chef de la contravention alléguée contre l'armateur ou le capitaine du navire, il fera engager celles-ci aussitôt que possible. Ce gouvernement informera dans les meilleurs délais le gouvernement du fonctionnaire qui a constaté la contravention, ainsi que l'Organisation (l'Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime. Réd.), de la suite donnée au rapport communiqué ».

Bref, nul doute que les pollueurs, dorénavant pris dans les mailles étroites de ces filets législatifs, ne viendront plus gâcher les ébats nautiques des aoûtistes et des juilletistes.

Lettre d'Italie

... Et donc, je ne sais quel produit plus ou moins nocif s'est répandu dans le ciel de Milan — non, ne craignez rien : dans un faubourg populaire et surpeuplé, pas dans un quartier résidentiel — empoisonnant l'atmosphère, amenant l'évacuation forcée (non pas en toute hâte, vu que les responsables, dans un esprit de pondération auquel chacun rendra hommage, ont caché la chose aussi longtemps qu'ils ont pu) de quelques centaines d'habitants (dont les plus atteints ont pu être relogés dans des hôpitaux) — avec la menace pour les femmes atteintes de mettre au monde des enfants anormaux, sinon franchement monstrueux, ce qui a du moins l'avantage de poser le problème de l'avortement dans toute sa netteté; et pour les femmes non enceintes, ainsi que pour les hommes, enfants, vieillards, le risque « dans un mois, dans un an » de se voir atteints de cancers du foie ou de leucémies...

Et donc, la fabrique, qui produit le poison en

On lira, sur le sujet traité cette semaine par JeanLouis Cornuz dans son carnet daté d'Italie, l'interview du professeur genevois Marc Oltramare au journal « Le Monde », repris dans le dernier numéro de « Domaine Public », ainsi que l'article de page 1 du présent DP.

question — un désherbant, semble-t-il — est une filiale d'une maison suisse, laquelle ne pouvant travailler en Suisse, vu les prescriptions fédérales (qu'on ne saurait assez louer) et satisfaire à des commandes américaines (lesquels Américains paraissent s'être intéressés au produit en question pour des raisons toutes humanitaires et parce qu'il permet de désherber, de défolier des régions marécageuses plus ou moins inhospitalières, des jungles dans lesquelles les honnêtes gens courent

le risque de rencontrer non seulement des serpents, mais encore des bandits de toute espèce, guerrilleros, insoumis, membres non pas de la mafia, mais de FL divers, tupamaros, etc.) — a jeté son dévolu sur l'Italie, parce que c'est un pays accueillant (au contraire, hélas, des autres pays européens)...

Naturellement, aucun rapport avec « Une Suisse au-dessus de tout soupçon », cela va sans dire, mais cela va encore mieux en le disant.

Western

A propos de l'Italie, cette petite histoire qu'on m'a racontée : Un pasteur « vaudois », s'apprêtant à prendre l'avion (TWA) pour se rendre à Dieu sait (on veut l'espérer) quel congrès en Suède, monte à Rome dans un autobus. Se voit arraisonner par deux gangsters, qui lui mettent

(littéralement) le couteau sur la gorge et le dépouillent de tout son avoir, montre, argent, passeport et billet d'avion ! Et se trouve empêché de se mettre à la poursuite des voleurs par la porte de l'autobus, que le conducteur referme judicieusement après que les dits ont pu descendre et prendre le large. Voilà notre homme fort marri. Qui se rend à la police, où on lui conseille de déposer non pas une plainte, mais un « avis de perte » (si par hasard — c'est peu probable, mais sait-on jamais — on retrouvait les voleurs, ça vous ferait des ennuis : confrontations, dépositions, etc.).

Qui se rend ensuite à l'aérodrome, où il explique qu'on lui a volé son billet et a la joie de rencontrer la plus grande compréhension (« Vous êtes le quatorzième, depuis ce matin ! Aucun problème ! Vous êtes le pasteur X ? Nous télégraphions à Stockholm, ils vous prendront en charge » etc.).

Qui monte dans l'avion, où il se trouve l'objet de la sympathie générale : « Ah ! vous aussi ? Une chance qu'ils vous aient laissé vos habits ! Moi qui vous parle... »

Un malheur est si vite arrivé

Quant au conducteur de l'autobus (et à l'éventuel policier), il faut le comprendre, puisque la veille peut-être, il s'est vu aborder par deux messieurs fort courtois, qui lui ont dit : « Tu t'appelles Angelo Pietranera; tu habites 134, via della Libertà; ta femme va faire ses achats au supermarché; tu as une fille de onze ans, Serafina, qui va à la scuola elementare de la Piazza del Popolo... Alors tu vas être bien gentil et collaborer — tu ne voudrais pas qu'un malheur leur arrive ? Un malheur est si vite arrivé ! »

J. C.

UNE NOUVELLE DE GILBERT BAECHELTOLD

Le rail brisé

A 6 heures tapant, le steward anglais entre dans ma cabine, et m'apporte sur un plateau du thé et deux biscuits. La ponctualité britannique ! Je pense à mon voisin de palier en Europe, qui à 6 heures exactement, embrassait sa femme devant l'ascenseur. Un baiser conjugal à heure fixe symbolisant le rail de la vie monotone.

De mon hublot, j'observe l'écume qui se forme et s'efface. Cela me rappelle un jeu de l'école enfantine : un camarade dessinait un animal au tableau noir. Un autre encerclait le dessin d'un trait de craie. Le troisième brisait ce trait d'un coup de frotoir. J'ai soudain l'envie de briser le rail monotone de mon voyage.

Descendu dans l'un des hôtels du port, je regarde de ma chambre s'estomper la fumée noire de mon paquebot.

Il me revient que, dans cette ville, réside l'un de

nos diplomates, célèbre pour son exactitude. On m'en a parlé au Quai d'Orsay. A 8 heures, cet ambassadeur va contempler la seule richesse de sa résidence : un haut mur où les plantes grim-pantes brodent une tapisserie. A 8 h. 30, il se fait ouvrir la portière de sa limousine noire. Il revient du bureau à midi, mange à midi et demi. Après le repas, il s'étend sur une chaise longue, face à la tapisserie murale. Il garde dans sa main son trousseau de clés, ferme les yeux, perd conscience une seconde et lâche les clefs qui résonnent sur les dalles. Notre homme alors se réveille et gagne son bureau. On m'a raconté vingt fois son histoire. J'ai envie de voir en chair et en os ce héros de l'heure exacte. Une lettre de recommandation d'un de mes amis va m'ouvrir sa porte.

Diplomatie et ponctualité

11 h. 30 précises, le lendemain, je pénètre dans le jardin de sa résidence, en compagnie de l'ambassadrice. Je reconnais la tapisserie de verdure décrite à Paris. L'Ambassadeur nous rejoint à midi, et se montre fin connaisseur des problèmes

de l'Asie. Dès 12 h. 30, le repas nous est servi tambour battant. A 13 h. 15, après le traditionnel alcool du pays que tous les ambassadeurs offrent à leurs compatriotes de passage, l'ambassadrice me conduit dans ma chambre, (son Excellence a insisté pour que je prenne un repos après le repas) et j'ouvre la fenêtre qui donne sur le jardin. Sous mes yeux un serviteur apporte une chaise longue où vient s'étendre l'Ambassadeur. Je vois briller les clés dans sa main. Sa tête s'affaisse sur le dossier. Il est 13 h. 20. A 13 h. 23, le trousseau tombe au sol. Le vieux diplomate pousse un râle, se retourne sur sa chaise puis reste immobile. A 13 h. 30, le serviteur s'approche, ramasse les clés d'un geste machinal, prends le pouls de son maître, et se précipite au salon.

Le vieillard est mort à l'heure exacte.

Je pense à mon voisin d'Europe — l'embrasseur matinal — mort, lui, d'un accident d'ascenseur à 6 heures zéro zéro.

A quoi sert — oui à quoi sert — de se créer un rail dans la vie, puisqu'il doit fatalement se briser.

G.B.